



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

ARRETE N° -95 88 / MEA/DGRH du 07 SEP. 2022

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe sur titres avec épreuves pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

NOR :
DRH22510173AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- Vu l'arrêté n° 1556 CM du 11 août 2022 portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2022 et 2023 de concours relevant de la filière administrative et financière, la filière éducative, la filière socio-éducative, la filière santé et la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

Ampliations :

PR-REG
MEA
DGRH

2
1
1

Lexpol :

VP-SGG
DMRA-JOPF

ARRETE

Article 1er. - Est organisé un concours externe sur titres avec épreuves pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs.

Article 2. - Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.

Article 3. - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.

Article 4. - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :
- la période d'inscription : 12 septembre 2022 au 12 octobre 2022 ;
- la date de passation des épreuves d'admission : à compter du 14 novembre 2022.

Article 5. - Un centre d'examen est ouvert à Tahiti.



Article 6. - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

07 SEP. 2022

Pour le Ministre
de l'éducation
et de la modernisation
de l'Administration,
en charge du numérique
et par délégation,
la Directrice générale
des ressources humaines



Marine NOGUIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



A handwritten signature in black ink, appearing to read "T. Fenuaiti".

T. FENUAITI



Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération : 95-236 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté : 252 CM du 14 décembre 2004 modifié

I) CONDITIONS D'ACCES

Seuls pourront se présenter au concours les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus de 62 ans au 1^{er} janvier de l'année de déroulement des épreuves ;
- être titulaire, **en fonction du poste à pourvoir :**

1° Pour la spécialité assistance de service social, du diplôme d'Etat d'assistant de service social ;

2° Pour la spécialité éducation spécialisée, du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;

3° Pour la spécialité conseil en économie sociale et familiale, du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale ;

4° Pour la spécialité animateur socio-éducatif, du diplôme d'Etat aux fonctions d'animation ;

5° Pour la spécialité éducateur de jeunes enfants, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

Les candidats titulaires d'un diplôme étranger devront de saisir la commission d'évaluation des diplômes étrangers en adressant leur demande à la direction générale des ressources humaines en y joignant les justificatifs mentionnés au point II) de la présente annexe.

II) MODALITES D'INSCRIPTION

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **par voie électronique** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- une copie du diplôme requis ci-dessus ;

Pour les candidats titulaire d'un diplôme étranger :

1° la lettre de saisine de la commission d'évaluation des diplômes étrangers adressée à la direction générale des ressources humaines ;

2° la copie du diplôme étranger. S'il n'est pas rédigé en français, il devra être traduit par un organisme agréé, tel que le service de la traduction et de l'interprétariat ;

3° la copie de la liste des enseignements suivis dans l'obtention du diplôme étranger. Si elle n'est pas rédigée en français elle devra être traduite par un organisme agréé, tel que le service de la traduction et de l'interprétariat,

4° l'attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC.

Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération : 95-236 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté : 252 CM du 14 décembre 2004 modifié

Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :

- 1° une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;
- 2° le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.

III) NATURE DES EPREUVES

Les épreuves du concours sont les suivantes :

- Epreuves d'admission :

1° un entretien avec le jury pour apprécier les aptitudes des candidats à exercer leur profession dans le cadre des missions remplies par les services et établissements publics chargés de l'action sanitaire et sociale, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien seront également jugées : la présentation, l'expression orale, la motivation du candidat (durée 30 minutes - coefficient 5) ;

2° un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée 20 minutes - coefficient 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

- Liste des postes d'assistants socio-éducatifs mis à concours -

1°) Concours externe : 27 postes d'assistants socio-éducatifs

N°	N° de poste	Entité	Spécialité	Lieu d'affectation géographique
1	6063	Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse	Travailleur social - éducateur spécialisé	Tahiti
2	10026	Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse	Travailleur social - éducateur spécialisé	Tahiti
3	6018	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la polyvalence de secteur	Tahiti
4	6022	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de de la protection de l'enfance	Tahiti
5	6026	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la polyvalence de secteur	Tahiti
6	6033	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la polyvalence de secteur	Tahiti
7	6047	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social îles	Rangiroa
8	6048	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge des informations	Tahiti
9	6055	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social îles	Bora Bora
10	6064	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la polyvalence de secteur	Tahiti
11	6075	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de de la protection de l'enfance	Moorea
12	6465	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge des informations	Tahiti
13	6592	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge des informations	Tahiti
14	8193	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la polyvalence de secteur	Tahiti
15	8444	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la protection de l'enfance	Tahiti
16	8685	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la protection de l'enfance	Tahiti
17	9248	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la polyvalence de secteur	Moorea
18	9536	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge des informations	Tahiti
19	9767	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la protection de l'enfance	Tahiti
20	9771	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge des informations	Tahiti
21	9772	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la protection de l'enfance	Moorea
22	9989	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la polyvalence de secteur	Tahiti
23	9990	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social en charge de la protection de l'enfance	Tahiti
24	9991	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité	Travailleur social îles	Raiatea
25	251235	Fare Tama hau	Educatrice de jeunes enfants	Tahiti
26	251244	Fare Tama hau	Educatrice de jeunes enfants itinérant	Tahiti - Raiatea - Taiohae
27	251255	Fare Tama hau	Educatrice de jeunes enfants	Nuku Hiva